

Plan de situation des parcelles concernées par la demande de défrichement

Projet photovoltaïque de Castets (40)

-  Site de compensation écologique associé au projet PV de Castets
-  Section parcellaire non assujettie à la servitude aéronautique, non concernée par la demande de défrichement
-  Section parcellaire assujettie à la servitude aéronautique et objet de la présente demande de défrichement
-  Application de la servitude publique de l'aérodrome de Rion-des-Landes (hmax : 30m)

0 250 500 m

CDC BIODIVERSITÉ

